



# Un Diderain se refuse à la fusion

**BELMONT-BROYE** • *Un citoyen a fait recours contre l'acceptation de la future commune par les urnes. Cette action, rare et isolée, pourrait bien retarder l'avènement de la nouvelle entité.*

## PIERRE KÖSTINGER

La création de la future commune Belmont-Broye continue de faire des sceptiques. Surtout du côté de Domdidier, où un citoyen, Cyrille Corminbœuf, a déposé un recours auprès du Tribunal cantonal à la suite de la votation populaire du mois dernier, a appris «La Liberté». Le 28 septembre, les citoyens de Russy, Léchelles, Dompierre et Domdidier, ont en effet accepté d'entrer dans la future entité.

Alors que les résultats étaient très nets dans les trois premières localités, Domdidier a accepté d'intégrer Belmont-Broye du bout du pied, à 34 voix près. Durant la campagne, seul le Diderain Bernhard Hugo avait publiquement exprimé son opposition.

Contacté hier, Cyrille Corminbœuf reconnaît avoir déposé un recours. Il a voté non le 28 septembre et continue de penser que la fusion n'est pas une bonne solution. «On nous fait miroiter une baisse du taux d'imposition en cas de fusion, mais je pense au contraire qu'il va monter au vu des investissements qui seront faits dans les trois autres communes.» Ancien conseiller communal de Domdidier, il affirme que son choix n'a rien à voir avec cette fonction. «Ma démarche est personnelle et solitaire.»

Parmi les principaux griefs avancés par le recourant, se

trouve le fait que la convention de fusion n'aurait pas été publiée dans la «Feuille officielle fribourgeoise, indique le préfet» de la Broye fribourgeoise Christophe Chardonnens, lequel a pris connaissance du recours.

## Résultat à recompter

«Faux», réplique Albert Pauchard, syndic de Russy et président du comité de fusion. «L'arrêt de la convention y est bien paru en juin dernier.» Il précise que si le texte n'y était pas détaillé, selon les recommandations du préfet et du Service des communes, les citoyens pouvaient le consulter intégralement sur internet ou auprès de leur administration. De plus, le matériel de vote envoyé à chaque citoyen contenait une version intégrale selon lui.

Le recourant demande aussi à ce que le résultat du vote diderain soit recompté. Et ceci notamment parce que la somme des bulletins blancs et nuls se montent à 34, soit le nombre des voix qui ont fait pencher la balance. «Le matériel relatif à la votation a été remis au tribunal, on s'en remet à sa sagesse pour la suite du dossier», répond Albert Pauchard.

Le recours est maintenant entre les mains du Tribunal cantonal. «Son traitement devrait prendre huit à douze mois, selon ce que l'on nous a indiqué», précise Eric Ballaman, secrétaire commu-

nal de Domdidier. Selon lui, ce délai pourrait bien retarder l'entrée en vigueur de la fusion, prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2016. «La mise en place d'une nouvelle commune demande environ une année de préparation», estime-t-il. «Et jusqu'à ce que le Tribunal cantonal se prononce, toute la procédure est suspendue.»

Le préfet de la Broye fribourgeoise, Christophe Chardonnens, s'attend de son côté à ce que la justice ne tarde pas trop à statuer, «vu l'importance du dossier». Au cas où le tribunal donnerait raison au recourant, les quatre communes devraient procéder à une nouvelle votation, indique-t-il.

## Fait rare dans le canton

Bien que la loi prévoie cette possibilité de recours après une votation, le Service des communes fribourgeois considère la démarche du Diderain comme extrêmement rare. «A notre connaissance, cela n'est jamais arrivé dans le canton depuis 2012, lorsque l'acceptation systématique des fusions par les urnes a été introduite», avance Roland Schmid, conseiller juridique pour le Service des communes. «Jusqu'à cette date, c'est l'assemblée communale qui votait sur une fusion. Des recherches restent à faire pour savoir si des recours ont été déposés dans ce cadre.»



Fin septembre dernier, Domdidier a accepté la fusion avec Russy, Dompierre et Léchelles à 34 voix près. VINCENT MURITH